



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

### PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 14 août 2023, à 19 h, à la salle du Conseil. Étaient présents Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Damien Jean, Guillaume Lapointe et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

#### 01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

#### 02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET 2023
04. SUIVI AU PROCES-VERBAL
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, Famille)
  - 10.01. Adoption du règlement 06-2023
  - 10.02. ORH : Résolution pour signataires d'un contrat notarié
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
  - 11.01. Demande pour parade au Festival du Bûcheux
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLOTURE DE LA SEANCE

#### Résolution 102-08-2023

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

#### 03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET 2023

**ATTENDU QU'** une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 juillet 2023 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant le



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

### EN CONSÉQUENCE, Résolution 103-08-2023

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le procès-verbal du 3 juillet 2023 soit accepté tel que rédigé.

### 04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

### 05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

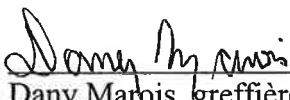
**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont reçu les explications nécessaires sur la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés ;

**ATTENDU QUE** sous la résolution **05-01-2023**, le Conseil a accepté que les dépenses incompressibles 2023 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

### EN CONCLUSION, Résolution 104-08-2023

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 92 807.71 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.



Dany Marois, greffière-trésorière

### 06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

Rien

### 07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

Rien

### 08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

Rien

### 09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

Rien



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

### 10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, Famille)

#### 10.01. Adoption du règlement 06-2023

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements à la suite d'une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage numéro 11-2016 pour clarifier certaines dispositions afin de faciliter l'application des règlements d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 5 juin 2023 conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de règlement a été adopté à la séance du Conseil municipal tenue le 5 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée de consultation publique a été tenue le 3 juillet 2023 sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QU'** un deuxième projet de règlement a été adopté le 3 juillet 2023 sans modification ;

**CONSIDÉRANT QU'** aucune demande de participation référendaire n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public ;

**EN CONSÉQUENCE** **Résolution 105-08-2023**  
il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le Conseil de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet adopte le *règlement numéro 06-2023, modifiant les règlements d'urbanisme concernant le zonage*, joint au présent procès-verbal.



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

### **10.02. ORH : Résolution pour signataires d'un contrat notarié**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté un accord de principe, sous la résolution **11-01-2015**, acceptant d'accorder une servitude pour passer les conduites d'égout privées de l'OMH de St-Damase dans l'emprise de la rue de la Rivière avec contrat notarié et les conditions usuelles d'entretien et autres ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OMH de St-Damase, devenu l'ORH succursale de St-Damase, est maintenant prête à passer chez le notaire pour terminer la transaction ;

**EN CONSÉQUENCE, Résolution 106-08-2023**  
il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que mesdames Anne Caron, Maire, et Dany Marois, D.G. et greffière-trésorière soient mandatées à signer pour et au nom de la municipalité Saint-Damase-de-L'Islet tous les documents nécessaires à la cession d'une partie d'immeuble sous-terrain relatif au système de conduites et branchement au réseau d'égout municipal pour l'ORH succursale de St-Damase avec conditions usuelles d'entretien et autres, aux frais de l'ORH.

## **11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)**

### **11.01. Demande pour festival du Bûcheux**

#### **Résolution 107-08-2023**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter de prêter le nouveau pick-up avec chauffeur pour la parade du Festival du Bûcheux 2023 et de défrayer la moitié des frais de l'événement avec les Amusements St-Damase inc. qui utiliseront la boîte du véhicule pour y installer la mascotte Picot.

## **12. IMMOBILISATION**

Rien

## **13. DEMANDES DIVERSES :**

Corporation Entre Ciel et Marée : demande de contribution à la campagne de sociofinancement pour un planétarium gonflable afin de pouvoir développer l'offre touristique. Unaniment, la réponse est non.

## **14. Varia :**

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

### 15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

### 16. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

### 14. CLOTURE DE LA SEANCE

#### Résolution 108-08-2023

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 25.

Maire

D.G./Greffière-trésorière